

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION** **DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize le seize septembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie GILLE, Maire.

**Étaient présents :** Mr ADNET Bruno, Mr APPERT Guy, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mme PERARDEL Ophélie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr ROBIN Eric.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.**

**Absent excusés :** Mr LAUNOIS Lionel, Mr Jean-Paul LEPREVOST, Mme SONGY Catherine

**Mr LAUNOIS Lionel a donné pouvoir à Mr GILLE Pierre-Marie.**  
**Mr LEPREVOST Jean-Paul a donné pouvoir à Mr CAPT Bruno.**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Mme Josiane RAOBELINAHARIZOA est désignée pour remplir cette fonction.**

---

### **FUSION CAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOURMELON (CCRM) :**

Mr le Maire revient sur la fusion de la CAC et de la CCRM. Chaque conseiller municipal de la CAC a reçu un courrier du Président Bourg-Broc l'informant de cette fusion, expliquant les raisons qui ont incité les membres de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) à voter pour cette fusion et les conséquences pour la CAC. En effet, la logique voulait que la Communauté de Communes de Mourmelon fusionne avec la communauté de communes de Suippes, mais les deux présidents sont en opposition et ont rompu tout dialogue. Lors de la réunion de la CDCI le 12 septembre dernier, le préfet a alerté les membres de cette commission sur la possible de mise sous tutelle d'une intercommunalité fusionnée Mourmelon/Suippes, un amendement a été présenté par le rapporteur général en faveur de la fusion de la CCRM avec la CAC qui a majoritairement voté à 39 voix sur 45 pour la fusion.

Mr le Maire signale que les 31 maires ruraux s'étaient réunis avant le vote de la CDCI pour dire leur désaccord quant à la demande de Mourmelon pour rentrer à la CAC et lit le courrier qui a été envoyé au Président Bourg Broc pour l'en informer.

Aujourd'hui, les Maires sont très mécontents puisqu'il n'est tenu aucun compte de leur avis.

Mr le Maire expose qu'avant la fusion la CAC regroupait 38 communes et 79 conseillers siégeaient au conseil communautaire, après la fusion il y aurait 46 communes et 90 conseillers communautaires, sauf accord local. Les conséquences d'une telle fusion ont des impacts notamment sur la gouvernance, les compétences, la fiscalité.

### **COTISATION AU SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la CAC verse plus de 5 000 000 € au SDIS pour les 14 communes historiques et les autres communes membres qui elles continuent de verser leur quote-part. La commune de Matougues a versé 12 227 € en 2016.

Il s'avère que la CAC pourrait économiser 1 200.000 €. De ce fait, les autres communes vont faire l'objet d'un lissage sur 5 ans ce qui ramènera la cotisation pour Matougues à 9 291 € pour 2017.

### **ZONE ARTISANALE :**

Mr le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal le 24 juin 2016 relatif à la zone artisanale, il précise qu'il n'est pas nécessaire d'établir un compromis de vente pour acquérir les parcelles ZL 205 et 210 appartenant à Mr Jean-Louis CARRE. Mr le Maire indique qu'un acte de vente doit être rédigé par le Notaire, chargé du dossier, et qu'il y a lieu de l'autoriser à signer cet acte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** Mr Pierre-Marie GILLE, Maire de MATOUGUES, à signer l'acte de vente pour l'acquisition des parcelles, cadastrées ZL 205 et 210 d'une contenance de 2ha 24a 32ca propriété de Mr Jean-Louis CARRE, **au prix de 4.70 € le mètre carré soit : 105 430.40 €.**

#### **PROJET EOLIEN :**

Mr le Maire précise, après avoir pris des renseignements auprès de l'Association des Maires de la Marne, que le conseil municipal n'a pas à délibérer pour le projet éolien. Il peut donner seulement un avis pour l'étude.

En effet, il s'agit pour le moment d'une étude de faisabilité, l'entreprise installe un mât pour mesurer les vents et rencontre les propriétaires.

Mr le Maire demande à chaque conseiller de donner son avis pour lancer l'étude des vents.

Mr Benoît Jacquinet indique que le parc de 4 à 5 éoliennes prévu lui semble petit au vu des investissements que cela représenterait pour les raccordements et la traversée de la Marne, il est également soucieux des tensions que cela pourrait entraîner.

Mr Guy Appert souligne que l'emprise agricole est importante,

Mr Christophe Prince stipule que si le projet ne se fait pas sur Matougues et qu'il voit le jour à Aulnay, alors on aura les nuisances sans avoir les avantages (taxe annuelle).

Après avoir entendu l'ensemble du conseil municipal, il s'avère que :

10 conseillers ne sont pas favorables.

5 sont favorables.

Mr le Maire reprendra contact avec les développeurs pour signifier l'avis du conseil municipal.

#### **TRAVAUX RUE DES JUIFS :**

Mr Eric Robin fait le point sur les travaux :

- L'assainissement est pratiquement terminé, deux raccordements sont à créer chez Mme Chaingy et Melle Cherronnet. Il précise qu'il n'y a pas d'amiante ;
- Le SIEM débute les travaux d'enfouissement de réseaux le 20 septembre 2016,
- Puis ce seront les travaux de voirie.

Mr le Maire annonce que suite à l'appel d'offres 5 entreprises ont répondu pour les travaux de voirie, 1 entreprise à envoyer un courrier.

C'est l'entreprise MARTINS qui a été retenue pour un montant de 190 211.60 € HT.

Pour ces travaux la commune de Matougues a obtenu une subvention de 24 978 € sur la mise en accessibilité des trottoirs, par l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Une subvention de 20 000 € de la Région devrait nous être également allouée au titre du plan de relance.

Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis matin à 8h30.

#### **MARQUAGE ROUTE DE VILLERS :**

Suite au marché de groupement de commandes réalisé par la CAC, la Commune de Villers le Château et la commune de Matougues ont demandé à l'entreprise T1, attributaire de ce marché, d'effectuer un devis pour le marquage axial de la route de Villers. Le devis s'élève à 3125 € HT. Le Conseil Municipal prend acte et donne son accord.

#### **GARDE-CORPS COUR DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS :**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la rampe handicapé réalisée dans la cour de la maison des associations doit être sécurisée. A cet effet, il est nécessaire d'installer un garde-corps.

Un devis a été établi par l'entreprise ROMEDENNE, il se monte à 2521 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation du garde-corps par l'entreprise ROMEDENNE.

#### **TROU DES ANGLAIS :**

Mr Thierry Gauthier expose qu'afin de finaliser l'aménagement paysager du « Trou des Anglais » réalisé en partenariat avec la Fédération de la Chasse de la Marne, l'association de chasse de Matougues et la commune, il y a lieu de creuser et remettre 30 cm de terre végétale là où les plantations seront mises en place.

L'entreprise RAUX a établi un devis qui s'élève à 3340 € HT pour 1000 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal donne son accord pour ses travaux nécessaires pour faire aboutir ce projet.

#### **INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du changement de comptable du Trésor, il y a lieu de soumettre au conseil municipal la demande d'indemnité de conseil du nouveau receveur. Le taux de cette indemnité est fixé pour toute la durée du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De fixer à 100 %** le taux de l'indemnité de conseil à verser au comptable du Trésor.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

#### **CREDITS A OUVRIR :**

##### **Dépenses Investissement :**

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
041	2152	63	Annonces légales pour travaux aménagement voirie Grande Rue	381.01 €

#### **CREDITS A REDUIRE :**

##### **Dépenses Investissement :**

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
21	2111	19	Réserves Foncières	381.01 €

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Voiries Communautaires :**

Mr le Maire signale au conseil municipal que les nids de poule vont être réparés sur les voiries intercommunales. Matougues n'est pas concernée, c'est la CAC qui réalise ces travaux.

##### **SMTS :**

Suite à la dissolution du Syndicat de Transports Scolaires, la commune de Matougues devait retoucher la somme de 36 000 €. Un salarié avait fait un recours devant le conseil des prud'hommes, le syndicat a perdu et les communes membres devront verser chacune une somme pour dédommager ce salarié. Pour Matougues 1 144 € sont à reverser.

##### **Zone d'activités agro-industrielles :**

Mr le Maire indique que les fouilles préventives ont été réalisées sur la zone d'activités agroindustrielles en face l'usine Mc Cain.

En fond de parcelle des vestiges ont été trouvés, il y a donc lieu, pour installer des entreprises, de réaliser des fouilles archéologiques, leur coût s'élève à environ 2 000 000 €. C'est la CAC qui est compétente et mène une réflexion sur les suites à donner au développement de la zone de Matougues. Il est envisagé de laisser le fond des parcelles en zone agricole.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.

**Le Maire,  
Pierre-Marie GILLE**